

Gometz le 20 septembre 2023



76 rue St Nicolas
91940 GOMETZ LE CHATEL
Présidente : LIAN Claudine
randogom@gometzlechatel.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport ImmeubleQuai
33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814
Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue
des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR RANDONNEE Tour de Belle Ile en Mer du dimanche 8 septembre au samedi 14 septembre 2024 RG-2024_05

La sortie est ouverte aux adhérents de RandoGom, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024/2025 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP

Nombre de participants : 12 au minimum, 24 au maximum

Date: du 8/9/2024 au 14/9/2024 (6 nuits, 7 jours)

Déplacements en voitures particulières pour se rendre au lieu de départ et revenir à Gometz le Châtel

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre pendant 7 jours et de la découverte touristique et culturelle de l'île de BELLE ILE.

Départ de Gometz le Châtel (salle Barbara) le 8 septembre 2024 pour un départ en covoiturage pour se rendre à Quiberon (480km).

Traversée vers Le Palais en bateau aller et retour le samedi 14.

Sur place, chaque matin les participants se rendront en bus (transport régulier) au lieu de fin de la randonnée de la veille.

Chaque soir, retour au camping avec le bus (lignes régulières).

Pendant le séjour, nous visiterons la Maison du Littoral, l'espace Sarah Bernhard, le Grand Phare et une conserverie.

Retour en covoiturage en direction de Gometz le Châtel (480km).

HEBERGEMENT :

Logements dans un camping dans des mobil homes de 4 places avec 1 salle de bain.

Les petits déjeuners et diners seront pris au camping qui fournira chaque matin les pique niques.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 550 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

Il n'y a pas de possibilité de chambre individuelle.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Petits déjeuners, déjeuners sous forme de pique-nique et dîners,
- Lits faits à l'arrivée
- la traversée Aller Retour Quiberon Le Palais
- les bus pour aller au départ des randonnées et le retour éventuellement
- les visites (Grand phare, maison du littoral, espace Sarah Bernhard)
- Les frais de dossier.
- Les taxes de séjour.
- Les apéritifs dans la limite du prix fixé au budget.
- La participation à la FFRandonnée pour l'Immatriculation Tourisme.
- Les frais administratifs RandoGom.

Ne sont pas compris :

- **La fourniture du pique-nique du premier jour.**
- **Les boissons.**
- **Le linge de toilette**
- **Les dépenses personnelles.**
- **Le voyage jusqu'à Quiberon en covoiturage**
- **Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).**
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 20 septembre 2023, auprès de Christine Vincents Mireille Schmitt, par courriel christine.vincents@sfr.fr

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 14 novembre 2023.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription à remplir et à renvoyer avec 2 chèques :

Acompte : 200 € (chèque à l'ordre de RandoGom) prélevé 15 décembre 2023

Solde : 350€ chèque qui sera encaissé fin août 2024.

Si le dossier est complet, votre inscription deviendra définitive.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 200€ - Solde 350€

Primes d'assurance (facultatives) à payer lors de l'inscription avec l'acompte.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de RANDOGOM.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 960 kms comprenant aller-retour.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

S'il y a une liste d'attente, un contrat est passé avec un nouveau participant remplaçant le précédent.

S'il n'y a pas de liste d'attente, l'adhérent fait jouer, le cas échéant l'assurance-annulation.

A défaut d'assurance-annulation, Randogom pourra demander un dédommagement partiel ou total aux conditions suivantes :

- **HEBERGEMENT** : Au prorata fixé par le camping

- **LES VISITES**

Si le cout est forfaitaire, un prorata sera calculé et déduit du remboursement éventuel de l'adhérent. Si le prix est unitaire et réglable d'avance, l'adhérent ne sera pas remboursé

- **AUTRES FRAIS**

100% des frais incompressibles inhérents au séjour : frais administratifs, frais d'immatriculation tourisme...etc. ne sont pas remboursés.

DIVERS :

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée 1 mois avant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (*préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents*).

Le Responsable TOURISME
Mireille Schmitt

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée
Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et
délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité
National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE :
9319Z – SIRET : 303 588 164 00051